

Auto : prime à la conversion : sévère coup de frein

Décidez-vous avant le 1er août !



Auto : prime à la conversion : sévère coup de frein

Sévère coup de frein sur les conditions pour bénéficier de la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule moins polluant. Le dispositif mis en place par le gouvernement a séduit les automobilistes propriétaires de véhicules anciens et les a incités à profiter de cette opportunité. Ils sont beaucoup plus nombreux que prévu à bénéficier de cette aubaine et la note s'avère trop salée. Les dispositions prises le 17 juillet dernier visent à orienter l'acheteur vers des véhicules encore moins polluants, à restreindre les avantages financiers et à exclure les véhicules haut de gamme même tout électrique.

Ces nouvelles dispositions, moins avantageuses sur le plan fiscal, et plus strictes sur les véhicules de remplacement, entrent en vigueur au 1 août.

- Le niveau d'émission de CO2 des véhicules éligibles est abaissé. Pour profiter de la prime, un véhicule doit avoir des émissions inférieures à 117g / km (123 g jusqu'ici). Cible principale : les véhicules d'occasion diesel, même très récents.
- Le montant de l'attribution de la prime ne dépend plus du caractère « imposable » ou « non-imposable » des ménages. C'est le revenu fiscal de référence par part qui est désormais pris en compte. La prime la plus avantageuse correspond aux revenus fiscaux inférieurs ou égaux à 13 489 €.
- Le gouvernement supprime la prime à la conversion pour les véhicules d'une valeur supérieure à 60.000 €. Les Tesla, SUV Audi ou Mercedes sont donc exclus.

Il vous reste jusqu'au 1er août pour bénéficier des conditions actuelles et à condition que les véhicules achetés soient livrés avant le 17 octobre.